



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20250527-2025052705-BF

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2025052705

Date de la
convocation
22.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
22.052025

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUÉL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Nombres de
membre

Absentes donnant pouvoir : Catherine FOUCAULT à Christian AMEUR, Ilona BERNY-VILFROY à Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Aurélie BLOT.

Décision budgétaire modificative n°1 Budget principal

Délibération
2025052705

Vu le budget primitif principal 2025,

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Vu la délibération 2025052704 d'adhésion de la collectivité au Groupe Agence France Locale

Il convient d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement	BP	DM 1	BP + DM 1
Dépenses Chapitre 26 Participations Compte 261 Titres de participation	0 €	+ 3 200 €	3 200 €
Dépenses Chapitre 21 Immobilisations corporelles Compte 2188 Autres Immobilisations corporelles	80 055 €	- 3 200 €	78 055 €

Le Maire,

Florence BONDUÉL



Le Secrétaire de séance,
Jonathan RÉMÉNÉ,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>